

21 Février 2019



## DECLARATION DE LA CGTR A L'ASSEMBLEE PLENIERE DU CESER

Les collectivités locales ont vu leur domaine d'intervention s'étendre largement durant ces dernières années en matière de services publics de proximité. Ces transferts de compétences nécessitent des financements qui sont remis en cause notamment par la baisse des dotations.

**Aujourd'hui les orientations budgétaires 2019 de la collectivité régionale de La Réunion sont plombées par le soit-disant « contrat de confiance » signé avec l'État.**

Le programme Action publique 2022 a ouvert une nouvelle période de déréglementation. Il est mis en œuvre par le Comité Action Publique 2022 (CAP 2022) dont le principal objectif est d'identifier les réformes structurelles permettant des économies significatives et durables dans l'ensemble des administrations publiques.

Ce plan prévoit 120 000 suppressions d'emplois publics, dont 70 000 dans la Fonction publique territoriale, 60 milliards d'économies de dépenses publiques. Il est accompagné de politiques d'exonérations de cotisations sociales pour les entreprises, et d'allègement des impôts payés par les classes sociales les plus fortunées.

La réduction de 3 points du PIB pour les services publics annonce un désastre en termes de solidarité et de cohésion sociale.

C'est bien une stratégie d'asphyxie budgétaire et financière des collectivités qui est « en marche ». Pour limiter la progression des dépenses à 1,2 % inflation comprise, un contrat est signé entre le préfet et la collectivité. A charge pour elle de trancher entre réduction/fermeture de services, suppression de personnels ou alors augmentation des impôts.

Et le Premier ministre ose parler d'un contrat de confiance avec les élus locaux ! En fait il s'agit d'un contrat passé avec un pistolet sur la tempe !

A partir de là, pour les collectivités elles-mêmes, c'est le personnel qui devient la variable d'ajustement.

Pour preuve, les orientations budgétaires 2019 du conseil régional de La Réunion qui précisent que « *outré une diminution des effectifs contractuels, le non remplacement des agents sera étudié en fonction des besoins des services* »

Pour la CGTR, il est inacceptable que le personnel fasse les frais de cette politique de démantèlement.

Les collectivités sont étranglées, les personnels territoriaux sont menacés. Des agents d'exécution jusqu'aux cadres, tous les emplois sont directement concernés.

Plus que jamais, la CGTR mènera le combat contre cette logique d'austérité, contre la destruction des services publics et des emplois publics, notamment dans un contexte local de chômage massif des jeunes réunionnais pour qui les collectivités territoriales doivent offrir des perspectives d'épanouissement professionnel dans des missions d'intérêt général.

Le CGTR demande l'annexion de cette déclaration à l'avis du CESER sur les orientations budgétaires 2019.